Trimestriel N°220
Juin 2017

L'ESPOIR pénitentiaire FO

Personnels de Surveillance

Résolutions du congrès !

- Générales
- Conditions de vie

PPCR

Corps de Commandement, Outre-mer, Retraites,

➢ Action Sociale

GROUPE CSF

Édito

Cher(e)s Ami(e)s, cher(e)s Camarades, cher(e)s Collègues,

Le XXIème Congrès du **Syndicat National Pénitentiaire FORCE OUVRIERE** m'a porté, avec plus de 90 % des voix, à la tête de notre Organisation.

Je sais les attentes et l'espoir que beaucoup ont mis dans mon élection.

Je serai le Secrétaire Général de TOUS les personnels, TOUS grades et corps confondus.

J'ai pour moi un avantage que n'ont pas certains. Je connais le métier pour l'avoir exercé en roulement de nombreuses années, et il y a peu encore. Je connais la population pénale d'aujourd'hui et non celle d'il y a 20 ans.

Oui, je peux parler des rythmes de travail infernaux, des heures supplémentaires qui s'enchainent inlassablement, de ces matins nuits qui nous tuent !

Oui je sais ce que c'est que de n'avoir qu'un weekend sur 6 en repos avec ses proches.

Oui je sais ce que c'est que d'avoir ses vacances d'été en mai, juin, septembre ou octobre et de ne pas pouvoir partir en juillet ou août avec sa famille.

Oui je connais les insultes, les menaces et les agressions.

Oui je connais les mouvements collectifs, les interventions, le port de la tenue pare-coups et l'appréhension ou les craintes de nos familles.

Oui chers Collègues, je connais votre quotidien et je pense que cela fait toute la différence quand, en réunion à la DAP, au Ministère, à Matignon ou même à l'Élysée, je parle et défends les personnels du terrain de l'Administration Pénitentiaire.

Voilà pourquoi les 26 et 27 juin dernier nous avons, place Vendôme et devant les tribunaux à travers toute la France, interpellé notre Ministre fraîchement nommée.

En ce début de quinquennat il nous faut penser à un plan d'action d'urgence pour une Pénitentiaire en faillite.

Aujourd'hui, alors que Bercy budgétise des postes, l'Administration est dans l'incapacité de recruter. En 2016, au lieu des 2500 recrutements prévus, ce ne sont que 1800 nouveaux Collègues qui ont renforcé nos rangs. **La 194ème promotion qui devait compter 830 élèves en comptera moins de 500.**

Si nous étions en période de plein emploi, nous serions, obligé de fermer des établissements ou de verser un salaire de 2000 € en début de carrière pour attirer davantage de nouvelles recrues.

Voilà pourquoi **FO Pénitentiaire** réclame une réforme indemnitaire et statutaire afin de pouvoir recruter en nombre suffisamment important des personnels qui nous permettront de combler les postes vacants, les 1600 départs en retraite prévus chaque année sur les 5 ans à venir, mais aussi afin de pouvoir mettre en place les nouvelles missions que souhaite nous confier l'État et juguler la fuite des personnels tous grades et corps confondus vers d'autres administrations.

Oui, il faut des salaires en adéquation avec la dureté de la profession. Mais il ne faut pas courir après les heures supplémentaires, il faut réclamer un statut et un traitement en adéquation avec notre mission régalienne.

Il faut repenser notre métier ! On ne gère pas la population pénale d'aujourd'hui comme il y a 20 ans.

Voilà pourquoi **FO Pénitentiaire** exige que soit revu l'utilisation de la force au sein de nos détentions. Il n'est plus possible d'attendre de prendre une droite pour pouvoir maîtriser un détenu récalcitrant. Comme il n'est plus possible non plus que dans les quartiers ayant vocation à gérer des détenus dangereux, violents ou radicalisés de n'avoir à la ceinture qu'un sifflet en plastique !

Les prisons ne sont que le reflet de notre société et nous devons nous adapter à cette société de plus en plus violente avant qu'il ne soit trop tard. L'Administration et le Ministère doivent adapter nos prérogatives face à la population pénale actuelle.

Sans ce **plan d'action d'urgence**, sans cette **révolution** de notre métier, toute la politique pénitentiaire est vouée à un échec qui amènera les personnels vers l'agonie.

Cher(e)s Ami(e)s, cher(e)s Camarades, cher(e)s Collègues, je n'ai qu'un seul objectif : faire que mon mandat soit utile, utile à TOUS les personnels et à une profession à l'agonie.

Le Secrétaire Général
Emmanuel BAUDIN

-SOMMAIRE-

Edito — Page : 2
Résolutions — Page : 3, 4, 5, 6, 7
Le PPCR — Page : 8, 9
Officiers — Page : 10, 11
Action Social — Page : 12, 13
Presse — Page : 14, 15

Retrouvez l'intégralité de l'Espoir Pénitentiaire Sur notre site internet
www.fopenitentiaire.fr

L'ESPOIR PENITENTIAIRE
VOTRE REVUE TRIMESTRIELLE D'INFORMATION
DU SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS PENITENTIAIRES
servir sans subir
ISSN.024568373 2ème trimestre 2017
N° Commission Paritaire : 1219-S-06324
Dépôt légal N°68745
Imprimerie COMPEDIT BEAUREGARD
ZI Beauregard – 61600 – LA FERTE MACE
Tél : 02.33.37.08.33
Travail exécuté par des Ouvriers Syndiqués
Prix 0,30 euros

S.N.P.F.O
BP 20 236- 75528 Paris cedex 11
Tél : 01.58.30.32.22 Fax : 01.58.30.97.19
E-mail : secretariat@fopenitentiaire.fr
Directeur de Publication & Rédacteur en Chef : Emmanuel BAUDIN
Composition et Réalisation : Olivier HAZARD
Jordan KAUFFMANN

Guidel RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS

FO Pénitentiaire GUIDEL 21ème Congrès 2017 — Syndicat National Pénitentiaire FORCE OUVRIERE Personnels de Surveillance

FORCE OUVRIERE SNP FO PENITENTIAIRE

Syndicat National Pénitentiaire FORCE OUVRIERE Personnels de Surveillance

RESOLUTIONS GENERALES

Le XXIème Congrès du Syndicat National Pénitentiaire FORCE OUVRIÈRE Personnels de Surveillance réuni du 15 au 19 mai 2017 à Guidel (56) dénonce, avec gravité, que notre métier continue de traverser une crise sans précédent.

Liée à une réelle déconnexion hiérarchique avec le cœur de nos missions et aggravée par un Management économique et rentable contreproductif, elle conduit nos dirigeants à nous faire subir avec force et autoritarisme et sans aucun discernement une politique de gestion des détentions pitoyable et humiliante, la condescendance faisant le reste.

Le Syndicat National Pénitentiaire FORCE OUVRIÈRE Personnels de Surveillance exige, en introduction de cette résolution générale, une véritable politique constructive prenant en compte la reconnaissance de la souffrance au travail, la détresse sociale et humaine des personnels en tenue. Nous exigeons que l'ensemble du Personnel Pénitentiaire soit associé dans la gestion quotidienne de nos détentions de plus en plus violentes, surpeuplées et fonctionnant en toute impunité. Ceci afin de restaurer en urgence la confiance des agents dans leur institution.

Le Syndicat National Pénitentiaire FORCE OUVRIÈRE Personnels de Surveillance dénonce fermement les orientations générales et la politique pénale menées successivement par nos Ministères de la Justice.

GENERALITES

Le SNP – FO Personnels de Surveillance :

RÉAFFIRME :

- Sa conception d'un syndicalisme libre et indépendant dans la droite lignée des valeurs fondamentales de la **Confédération FORCE OUVRIÈRE**.

RAPPELLE :

- L'attachement de **FORCE OUVRIERE** à une Fonction Publique de carrière par opposition à une Fonction Publique d'emploi et s'oppose à la privatisation du service public.

S'OPPOSE :

- A la conception des syndicats corporatistes qui ne peuvent que déboucher à terme sur la remise en cause des droits collectifs, du Statut Général des Fonctionnaires, du Statut Spécial Pénitentiaire et des acquis qui en découlent.

DÉNONCE :

- Les politiques (PPCR, RH, IFO) qui conduisent au démantèlement du service public au travers de prétendues réformes de l'Etat.
- L'acharnement de l'Administration par la destruction de l'exercice du droit syndical. En effet, tant par la pénurie croissante du personnel dans les différentes structures que par l'application de la charte nationale de service, les représentants de syndicats sont dans l'impossibilité d'exercer leurs mandats, qui leurs sont confiés sans pénaliser leurs collègues.

EXIGE :

- Une véritable politique de recrutement en adéquation avec des organigrammes respectés, tenant compte des réelles carences en ressources humaines, aggravées par des missions toujours plus nombreuses, sans apport en personnels.
- L'augmentation du taux de TCCBS (Taux de Calcul pour la Compensation des Besoins des Services) en considérant l'impact de la féminisation en détention homme sans oublier également l'application notamment des congés parentaux d'éducation, de paternité et les temps partiels qui concernent l'ensemble du Personnel, les congés bonifiés, la fuite des Personnels dans d'autres administrations mais aussi les nouvelles exigences de professionnalisation des agents (tir, ARI, MTI, préparations aux concours, secourisme, l'impact sur les nouvelles missions…)

COMBATTRA TOUTE TENTATIVE VISANT A :

- Augmenter la durée des cotisations pour bénéficier d'une retraite à taux plein.
- Modifier la référence à l'indice de rémunération détenue 6 mois au moins, avant la retraite.
- Diminuer le pourcentage attribué par annuité.
- Réduire les modalités d'attribution du minimum de pension.
- Supprimer la bonification du 1/5ème

EXIGE :

- Que les agents atteints par la limite d'âge et ayant eu une courte carrière pénitentiaire les privant d'une pension à taux plein puissent être considérés comme prioritaire dans l'intégration de la Réserve Civile Pénitentiaire.
- La priorité d'intégration dans la réserve pénitentiaire suivant le montant de la pension.

DÉNONCE :

- Le non-paiement des droits à retraite acquis dans le privé avant 62 ans dès lors que l'agent se trouve atteint par la limite d'âge. (57 1/2 ans maximum).

REVENDIQUE :

- La mise en place d'une véritable politique d'action sociale proche, volontariste, réactive et spécifiquement dédiées au monde Pénitentiaire et déclinée régionalement par des équipes pluridisciplinaires dotées de moyens.

EXIGE :

- Que l'on mette les moyens nécessaires à la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans notre administration, en matière de médecins de prévention.

RÉAFFIRME

- Son attachement au Statut Général des Fonctionnaires dont les droits et obligations garantissent l'indépendance des fonctionnaires et la neutralité du service public pour assurer l'égalité devant la Loi.
- Son attachement et le maintien du Statut Spécial et considère l'utilité de sa modernisation à condition qu'aucune autre contrainte ne s'y rajoute.

S'OPPOSE :

- La déconcentration totale de la gestion des personnels dans une perspective d'éclatement des Statuts et des Corps nationaux au profit de structures interministérielles locales.

RECLAME :

- La comptabilisation en trimestre du temps supplémentaire effectué dans le cadre du calcul à pension.

SECURITE

La sécurité doit être l'affaire de tous les Personnels.
Chaque Surveillant doit être en capacité de travailler sur tous les postes en sécurité.
La formation continue doit assurer et garantir une sécurité optimale H24.

SECURITE PASSIVE

LE CONGRES :

DÉNONCE :

- Des brouilleurs de portables inadaptés, sinon inexistants.
- La carence en matière de sécurisation par le biais de moyens technologiques inadaptés

EXIGE :

- Que tous les Etablissements soient dotés de brouilleurs de portables fiables.
- Le large emploi des portiques de détection de masse métallique en détention et notamment dans les zones sensibles d'un établissement.
- La généralisation de la détection d'explosif, armes ou de toutes substances illicites par l'emploi de nos unités cynotechniques pénitentiaires ainsi que l'utilisation de bandelettes de détections de stupéfiants et d'explosifs.

DÉNONCE :

- L'absence de filins anti-hélicoptère dans certains Etablissements. Les moyens doivent être débloqués pour généraliser cet équipement.
- La fermeture des miradors

EXIGE :

- Une sécurité périmétrique considérablement renforcée avec des rondes des forces de l'ordre plus fréquentes sur les établissements jusqu'à généralisation de la mise en place des équipes locales de sécurité pénitentiaires conséquentes
- Les filets anti-projections dans tous les établissements accompagnés de la mise en place de glacis pour une sécurité optimale.
- La mise en place de matériel de vidéo-surveillance, adapté, conforme et maintenu en état de fonctionnement.

DÉNONCE :

- que pour des raisons de restrictions budgétaires, les contrats de maintenance soient obsolètes.
- l'état vétuste des postes de sécurité (des miradors et des portes d'entrée …) au détriment de la sécurité des Personnels.

EXIGE :

- Un éclairage périphérique adapté à la structure des établissements (ex : éclairage terrasse).
- La généralisation de caillebotis renforcés dans tous les établissements et de leur entretien régulier.

SECURITE ACTIVE

La gestion lamentable des Ressources Humaines par notre Administration exacerbe inéluctablement les carences sécuritaires d'un établissement. Les Personnels doivent être considérés comme des acteurs incontournables dans la sécurité pénitentiaire : on ne peut tolérer, sous des prétextes fallacieux d'envisager que la machine puisse remplacer le professionnel pénitentiaire.

Il faut absolument adapter les règlements intérieurs en fonction du type d'Etablissement, les régimes inhérents aux Etablissements pour peines sont obsolètes et trop différents d'une prison à l'autre.

Le SNP – FO Personnels de Surveillance :

EXIGE :

- L'harmonisation des règlements intérieurs.
- L'augmentation du nombre des tenues de sécurité morphologiquement adaptées (intervention, gilets pare balles) au sein des détentions. On ne tient pas compte de l'importance de ces équipements. Le plastron cou doit obligatoirement faire partie de l'équipement d'intervention.

RÉAFFIRME :

- Son attachement à l'uniforme du Personnel de Surveillance, dont il est à l'origine et considère, au-delà de sa portée symbolique en matière de reconnaissance identitaire, qu'il est un élément déterminant de sécurité, afin de permettre l'adaptation régulière et nécessaire de cet outil de travail incontournable.

RÉCLAME :

- Des émetteurs-récepteurs, type MOTOROLA ou ALCATEL, ainsi que des téléphones portatifs performants et fiables.

EXIGE :

- Que l'autorité du Surveillant soit rétablie sur les coursives, avec une politique locale disciplinaire cohérente, constante, volontariste et efficace de nos directeurs.

DÉNONCE :

- Une charge de travail aux étages qui conduit au sacrifice inacceptable de certaines pratiques sécuritaires.
- Un trop grand nombre de détenus atteints de troubles psychiatriques et dont on ne sait que faire en France hormis de les maintenir dans nos murs face aux agents, qui sont en 1ère ligne.
- La surpopulation carcérale qui se banalise.

EXIGE :

- La fouille générale systématique d'un établissement lors d'une découverte d'objets mettant en danger la sécurité de l'établissement.

- Le maintien systématique des fouilles intégrales garantissant la sécurité de tous les personnels exerçant dans nos établissements en abrogeant l'article 57 de la Loi Pénitentiaire du 24 novembre 2009.

MANDATE :

La section nationale des ERIS pour aboutir à une uniformisation dans l'emploi des ERIS car de trop nombreuses disparités de traitement sont observées. Dans de trop nombreuses DISP, les ERIS sont considérées comme la Garde Républicaine des Directeurs Interrégionaux. La Direction de la Sécurité Pénitentiaire doit rapidement reprendre la main pour piloter et centraliser certains items dans un but de cohérence.

FORMATION

Le Syndicat National Pénitentiaire FORCE OUVRIERE Personnels de Surveillance rappelle son attachement aux textes en vigueur sur la formation tout au long de la vie.

Il exige, l'obligation pour l'Administration, de l'application de ces textes.

Lors des passages à l'ENAP en formation initiale, le Syndicat National Pénitentiaire FORCE OUVRIÈRE Personnels de Surveillance exige le maintien de la PSS car les sujétions afférentes à notre profession ne s'arrêtent pas aux portes de nos établissements. Elles impactent également la vie extra professionnelle et familiale.

Le XXIème Congrès réuni à Guidel demande que l'Administration Pénitentiaire propose une campagne publicitaire en mettant en avant la diversité des métiers pénitentiaires.

Il s'alarme sur le fait que l'inconséquence prévisionnelle en effectifs réduise la formation continue à une peau de chagrin.

REVENDIQUE :

- le passage de l'ENAP en établissement sécurisé avec l'octroi de la PSS.

LE CONGRES :

CONDAMNE :

- La baisse des budgets et des emplois à l'ENAP qui entraine un retard dans la prise en charge des rémunérations et des frais de remboursement de stage.
- L'immobilisme du Ministère de la Justice suite à la demande d'extension du site de l'ENAP
- La délocalisation de la formation d'adaptation à l'emploi sur les DISP (risque de disparité de formation)

EXIGE :

- La mise en place d'une charte nationale d'accueil tant sur l'intégration de tous les personnels dans les établissements et les structures que sur la mise en place d'une véritable politique d'action sociale balbutiante à ce jour.
- Que les journées de formation soient programmées sur la trame du service annuel
- Que les ERIF reviennent à leur utilisé première de formation et non de palier aux carences de ressources humaines sur les établissements pénitentiaires.

RECLAME :

- Une véritable concertation entre tous les acteurs de la formation.
- Un accueil décent, des élèves de tous Corps, favorisant leurs adaptations dans notre milieu professionnel.
- La création d'un statut de tuteur.

EXIGE :

- Les Etats Généraux de la formation (mise en place du portefeuille de compétences…)
- Que toutes les journées de formation soient reconnues comme du temps effectif de travail et non assujetties à une autorisation d'absence exceptionnelle, l'accès à la formation n'est pas une exception mais un droit.
- De programmer les formations sur la trame de service annuel avec une comptabilisation horaire à minima à hauteur de l'exigible en conformité avec les textes.
- la mise en place d'un véritable plan de formation au niveau local et régional et non pas une liste de priorité fourre-tout et de vœux pieux
- Le respect des priorités de la DAP en matière de formation comme elles sont énoncées dans le PNF 2017

DENONCE :

- a mise en place de la contractualisation sur l'ENAP des formateurs et des responsables de formation créant une inégalité entre les formateurs et responsable de formation du terrain et de l'ENAP

RECRUTEMENT

LE CONGRES :

EXIGE :

- Une enquête préfectorale systématique et un retour fait avant l'incorporation de l'agent dans notre Institution.
- Le recrutement des Personnels du Corps d'Encadrement et d'Application en catégorie B et en catégorie A pour le Corps de Commandement.
- Que le recrutement de Premiers Surveillants soit maintenu par voie de concours et Tableau d'Avancement exclusivement réservés aux Surveillants et Brigadiers et selon les modalités et conditions existantes.

DÉNONCE :

- Une absence de gestion prévisionnelle en matière de recrutement de la part des Ressources Humaines qui nous conduit à des situations catastrophiques dans les Etablissements Pénitentiaires, consécutives au manque de Personnels.
- Aucune anticipation n'est prise concernant les départs à la retraite, la mise en place de l'A.R.T.T., les promotions aux concours professionnels…

RÉCLAME :

- Un recrutement quantitatif mais surtout qualitatif à la hauteur des valeurs républicaines dues à l'exercice de nos missions régaliennes.
- Des structures d'accueil et de travail adaptées suite au recrutement massif en matière de Personnel féminin et un état des lieux au sein de tous les Etablissements Pénitentiaires pour une mise en conformité.
- La prise en compte d'un délai respectable pour la prise de fonction à l'ENAP
- L'enregistrement des admis par l'ENAP
- des psychologues neutres et indépendants lors de la cession de recrutement de surveillants pénitentiaires.

SPECIALISTES

LE CONGRES :

DÉNONCE :

- Le manque de reconnaissance statutaire, indemnitaire et un déroulement de carrière dans les filières spécialisées.

REVENDIQUE :

- L'exercice à plein temps dans l'emploi afin que le spécialiste ne soit pas utilisé à d'autres fonctions que son activité de recrutement.
- La nécessaire formation d'adaptation à l'emploi complétée par des évaluations, validations et par la mise en place de formation continue obligatoire.

EXIGE :

- Que les agents exerçant une fonction spécialisée soumis à de nombreuses contraintes (personnels greffe, référents mineurs, surveillants en EPM, référents PSE, secrétariat Origine, tir, MTI, ARI et secourisme, cyno, ERIS) soient reconnus dans leurs fonctions.
- Une reconnaissance statutaire, indemnitaire et un déroulement de carrière dans les filières spécialisées.

MONITEURS DE SPORT

LE CONGRES :

EXIGE :

- La création d'un pôle de coordination en DISP afin d'harmoniser les pratiques et mettant en cohérence grades et fonctions.
- Que l'emploi de coordinateur sportif soit exercé par les Surveillants et les 1ers Surveillants en lieu et place de faisant-fonctions.
- Le retrait des faisant-fonctions sur les postes de moniteurs de sport.
- Que la sélection de moniteur de sport doit être accessible au grade de Premier Surveillant, le statut prévoyant la possibilité d'accéder à cette promotion en conservant cette spécialité.

REVENDIQUE :

- L'ouverture de postes en CAP de mobilité sur les établissements dont les postes sont couverts par des emplois contractuels
- Que les Premiers Surveillants moniteurs de sport ne soient pas comptabilisés en qualité de Premiers Surveillants dans l'organigramme de l'établissement.

CHARGES D'APPLICATION INFORMATIQUE

LE CONGRES :

REVENDIQUE :

- L'avancement au sein des Corps du Personnel de Surveillance dans la spécialité.
- La dotation de la draperie civile

EXIGE :

- L'application de l'ICP majoré à l'ensemble des CAI sans distinction.
- Que les Premiers Surveillants CAI ne soient pas comptabilisés en qualité de Premiers Surveillants dans l'organigramme de l'établissement.

DÉNONCE :

- Une absence totale de formation continue et exige sa mise en place dans les plus brefs délais.

FORMATEURS DES PERSONNELS RESPONSABLE DE FORMATION

Suite au recrutement massif, l'Administration qui s'engage dans une politique ambitieuse occulte la formation au sens large tant sur le site de l'ENAP, en termes de moyens humains et financiers.

LE CONGRES :

REVENDIQUE :

- L'application du référentiel d'emploi des formateurs des personnels et des responsables de formations.
- Une prise de fonction rapide à l'issue des CAP de mobilité.
- Des reconnaissances financières au regard de la spécialisation de ces personnels (formateurs et responsable de formation).

REFUSE :

- Les restrictions budgétaires pénalisant la formation pour tous les personnels y compris les formations non institutionnelles.

EXIGE :

- Une cartographie référencée et appliquée au plus juste des personnels spécialisés
- La continuité de l'échange entre la formation terrain et la formation ENAP (RAF) et au minimum deux fois par an.
- Une Charte des temps spécifique autre que celle des DISP pour une prise en charge financière en adéquation à la fonction (heures supplémentaires, frais réels, temps de parcours).
- Que la formation de formateur des personnels soit validée par le diplôme de formateur pour adultes dans le cadre du RIME (registre interministériel des métiers et de l'Etat).

DELEGUES REGIONAUX A LA SECURITE

LE CONGRES :

EXIGE :

- Une meilleure reconnaissance du rôle de délégué régional à la sécurité.
- Une reconnaissance indemnitaire liée à cet emploi.

LE PERSONNEL FEMININ

SECURITE

LE CONGRES :

Concernant le personnel féminin en détention HOMMES

EXIGE :

- Favoriser pour raisons sécuritaires des binômes hommes/femmes aux étages des établissements ainsi qu'en service de nuit.
- Des matériaux adaptés à l'exercice de notre profession tels que : des tenues vestimentaires ARI, des gilets pare-balles préformés, des tenues pare-coup à port féminin.

Concernant le personnel féminin en détention FEMMES :

RÉCLAME :

- la création de SMPR dans tous les grands établissements pour femmes.
- Le développement des postes TIM féminins (technique d'intervention et de menottage anciennement appelé MTI)
- La création d'équipes locales féminines d'intervention et de sécurité formées pour les établissements féminins

LE TRAVAIL DU PERSONNEL FEMININ

LE CONGRES :

DEMANDE :

- Que lors des réunions de synthèse dans les établissements mixtes, qu'il soit abordé les contraintes liées à la présence féminine dans les établissements hommes.
- Que les pressions psychologiques liées aux atteintes à la dignité des femmes soient dénoncées et réprimées.

DÉPLORE ET DÉNONCE :

- L'insuffisance de personnels féminins en équipes cynophiles, ERIS, PREJ ….

CONDAMNE :

- L'absence totale de vestiaire et de salle de repos dans certains établissements et exige l'application du droit de travail en

ce qui concerne l'attribution des toilettes et chambres de repos strictement réservées aux femmes et adaptables.

LA MATERNITE

LE CONGRES :

DÉPLORE :

- Le non-respect des textes.
- La non application des droits des femmes enceintes.

L'UNIFORME DES PERSONNELS FEMININS

LE CONGRES :

RÉCLAME :

- Un suivi attentif de la commission nationale d'habillement sur les questions liées à l'adaptation de l'uniforme pour le Personnel féminin.
- L'obtention immédiate de la tenue vestimentaire dès la déclaration de la grossesse.

Une réactivité de la Sep-Riep en cas de modifications morphologiques.

VIE DE FAMILLE

LE CONGRES :

EXIGE :

- Une prise de fonction après une CAP de mutation harmonisée à la vie de famille et aux rentrées scolaires.
- La création de crèches et de garderies à horaires atypiques dans les grands établissements en service de jour comme de nuit.
- La publication d'une note de service concernant l'alignement des congés des fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire vivant maritalement, pacsés ou en concubinage dès qu'ils en expriment le souhait.
- Que l'Administration Pénitentiaire se rapproche des collectivités et des communes limitrophes de l'établissement afin de signer des conventions avec les crèches et garderies travaillant en mode atypiques.

IMMOBILIER PENITENTIAIRE

En matière d'amélioration immobilière ou de construction d'établissements, le Syndicat National Pénitentiaire FORCE OUVRIÈRE Personnel de Surveillance exige que notre Organisation Syndicale soit associée à la préparation du cahier des charges afin de normaliser nos outils de travail infrastructurel dont le Personnel en tenue est le 1er utilisateur. Il vaut mieux adapter la structure à l'Homme plutôt que l'Homme à la structure.

GRATIFICATIONS

LE CONGRES :

CONDAMNE :

- La frilosité de l'Administration et l'inégalité dans l'octroi de gratifications à l'égard des agents ayant accompli un acte de bravoure, ou ayant subi un événement exceptionnel

EXIGE :

- Une harmonisation de l'attribution des récompenses.
- L'octroi de la médaille pénitentiaire gratuite et systématique lors du départ en retraite de tout agent pénitentiaire.

QUARTIER MINEUR EPM

LE CONGRES :

DENONCE :

- La mise en place de quartiers mineurs dans des structures non adaptées.
- L'insuffisance de structures adaptées à la prise en charge de mineurs.

EXIGE :

- Plus de moyens humains pour la gestion des EPM.
- Une classification spécifique pour les prises en charge des TIS.
- Que les binômes PS et PJJ soient fidélisés sur une même unité. - Une formation unique pour tous les Personnels de Surveillance, les Personnels PJJ et contractuels.

LE RENSEIGNEMENT PENITENTIAIRE

LE CONGRES :

DENONCE :

- L'utilisation éventuelle de contractuels à travailler dans ces unités, en lieu et place des personnels pénitentiaires formés.

RECLAME :

- Des formations spécifiques pour les agents ayant à occuper des postes au sein des CIRP.
- Un aménagement spécifique pour les locaux des CIRP.
- Un retour d'information à l'agent à l'origine de l'enquête.

RADICALISATION

LE CONGRES :

Constate que la volonté politique de dispersion sur le territoire est insuffisante et facilitera la propagation du terrorisme.

EXIGE :

- La construction d'établissements dédiés exclusivement à la gestion de ce type de profil.
- Une formation spécifique et approfondi pour le personnel des établissements dédiés.
- L'uniformisation des pratiques.
- Un apport conséquent en personnel pour la gestion de ces profils.
- L'encellulement individuel.
- L'application de la note sur les rotations sécuritaires des détenus tous les 3 mois.

DENONCE :

- l'amateurisme de la DAP en matière de gestion des détenus profilés radicalisés.

LE PERSONNELS SUR SURVEILLANCE ELECTRONIQUE

LE CONGRES :

EXIGE :

- La dotation en moyens humains (a minima 2 surveillants dans les SPIP) et matériel (véhicule adapté à la topographie et géographie du lieu de placement).
- Le placement et le contrôle du radicalisé à deux agents systématiquement.
- Une véritable cartographie des astreintes PSEM.
- Le profilage des postes pour les agents PSE.
- Le paiement ou la récupération des heures supplémentaires au choix de l'agent.
- La création d'une habilitation sur Appi sous le profil agent de pose.
- Que les agents en pole ACP soient systématiquement rattachés au siège DISP

Le PPCR Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations

DECRYPTAGE :

Ce Protocole relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations dans la Fonction Publique a d'abord été rejeté par les trois grandes organisations syndicales représentatives, dont **FO**, en 2015. Il a pourtant été imposé par le gouvernement VALLS le 30 septembre 2015 et mis en vigueur depuis le 1er janvier 2016. Bien qu'il n'eût pas recueilli l'approbation syndicale suffisante pour passer, c'est un véritable 49.3 du dialogue social qui a torpillé les négociations.

FO était et demeure toujours contre le PPCR.

POURQUOI FO EST CONTRE :

Décidé sur fond de gel du point d'indice et d'une perte du pouvoir d'achat évaluée à 8% depuis 2010 (20% depuis 2000), certaines centrales syndicales telles que UNSA, CFDT, CFTC, CGC, FSU et FA-FP qui ne réunissaient pas 50% des personnels ont préféré négocier des miettes plutôt qu'une véritable revalorisation.
La décision unilatérale de revaloriser les salaires à hauteur de 0.6% en juillet 2016 et février 2017 est loin de rattraper la baisse du pouvoir d'achat.

QUELS IMPACTS POUR NOUS PENITENTIAIRES ?

► Rénovation des grilles indiciaires étalée jusqu'en 2020, assortie à un **allongement de la durée des carrières.**

► Intégration d'une part des primes dans le traitement, ce qui représente **une part insignifiante**

► **Augmentation de la cotisation pension civile**

TRANSFERT PRIME / POINTS :

Le dispositif PPCR prévoit la transformation d'une partie du régime indemnitaire en points d'indice.
Les quatre points supplémentaires sont autofinancés par les personnels eux-mêmes avec l'allongement des carrières, un avancement ralenti, une promotion limitée.
Le transfert vers un régime indiciaire n'est pas une augmentation nette du traitement de base. Cette transformation s'opère sur un montant total annuel brut plafonné qui rend ridicule le prétendu bénéfice pour la retraite.

La contrepartie n'est pas une réduction de prime mais **une ligne négative sur le bulletin de salaire**, un abattement est prélevé chaque mois, elle s'appelle « Transfert prime / points ». Son montant correspond au nombre de points attribués, hors « bonification » pour la cotisation CNRACL.

► Pour un **abattement de 167 euros**, le traitement est augmenté de **4 points d'indice** (catégorie C).

► Pour un **abattement de 278 euros**, le traitement est augmenté de **6 points d'indice** (catégorie B),

► Pour un abattement de **389 euros** (*la deuxième année d'application*), le traitement est augmenté de **5 points d'indice (cat A) en plus des 4 déjà perçus**.

D'ici 2020, les fonctionnaires de la catégorie C recevront 16 points d'indice supplémentaires par transformation. Les agents de la catégorie B et A jusqu'à 29 points.

Cette ablation d'espérance d'un rehaussement du pouvoir d'achat fait peur quand on relie ce protocole au récent rapport de la Cour des comptes qui propose de supprimer le supplément familial de traitement, l'indemnité de résidence (sauf pour l'Ile de France) et revoir la prime de cherté de la vie pour l'Outre-mer, **on ne peut que s'inquiéter de la proposition de « réexaminer le dispositif de l'indemnité de résidence » … !!!**

COTE PENSIONS :

FO rappelle l'impérieuse nécessité de revaloriser au minimum la valeur du point d'indice par une indexation annuelle sur l'inflation. Cela permet à la fois le maintien du pouvoir d'achat des grilles indiciaires mais aussi garantir le niveau des **pensions**. Les propositions ponctuelles d'intégration de primes sur ce point sont ridicules (3 points pour la catégorie C, 4 points pour la B, et 6 points pour la A).

L'allongement de la durée des carrières soi-disant proposé pour être en adéquation avec la durée réelle de la vie professionnelle est en fait la conséquence de l'allongement de la durée de cotisations pour percevoir une retraite à taux plein.

((RADIO – COURSIVE))

Pour répondre à l'organisation syndicale pénitentiaire dite « majoritaire », qui écrit assumer la signature de cet accord par l'UNSA au niveau Fonction Publique, nous leur demandons pourquoi s'être abstenue de voter favorablement lors du Comité Technique Ministériel le 10 avril 2017, tout comme la CFDT ?

FO a voté CONTRE.

Si l'organisation dite « majoritaire » considère qu'en signant le relevé de conclusions du 14 décembre 2015, **FO Pénitentiaire** était d'accord avec le PPCR, ce n'est que sa date d'application qui était insérée en deux lignes dans cet accord. Il fallait surtout limiter la casse en proposant des améliorations sur les grilles et sur le déroulement de carrière.

Rappelons à certains détracteurs que dans le relevé de conclusions, les 2 points de PSS gagnés sont SANS

CONTREPARTIE, or les quelques gains « obtenus » avec le PPCR sont liés à l'allongement des durées de carrière.
Ces mêmes détracteurs affirment que l'allongement de la durée d'échelon des surveillants est compensé par la disparition de 2 échelons…mais pour les Brigadiers, Majors et officiers, elle est où la compensation ??

L'organisation « majoritaire » signataire du PPCR clame que l'accord signé par sa centrale UNSA met fin à plus de 6 ans de blocage du point d'indice, cependant la perte du pouvoir d'achat est évaluée à 8% depuis 2010, début du gel…

Pour **FO Pénitentiaire**, nous sommes relativement inquiets quant à une revalorisation du point d'indice sachant que la négociation et son calendrier sont encadrés par le PPCR.

Lorsque le syndicat dit « majoritaire » écrit « en tout état de cause, il est impossible d'être perdant », cela revient à dire qu'on ne gagne rien de plus… ? Alors quel est l'intérêt de défendre le PPCR quand on est convaincu qu'on ne perd rien, qu'on ne gagne rien… Drôle de progrès social !

Il ajoute même, pour sa conscience sans doute, qu'un surveillant en 2017 gagne davantage qu'en 2006, il aurait dû remonter jusqu'au Moyen-Âge pour vraiment tenter de convaincre son peuple…

EN CONCLUSION :

Un Protocole comme **FO** le voit serait plutôt une rémunération adaptée, des carrières attractives, de la mobilité choisie, le tout accompagné de mesures sociales notamment en termes de logement, crèches et restauration administrative doivent être les éléments incontournables pour donner de l'attractivité

FO Pénitentiaire ne dit pas qu'on ne gagne rien, mais c'est largement insuffisant au regard des compensations :

- **Allongement des carrières.**
- **Perte de la GIPA (non reconduite pour le moment malgré une demande en ce sens formulée par Force Ouvrière).**
- **Impossibilité d'ouverture de nouvelles négociations propres à l'administration pénitentiaire.**

CONCRETEMENT au 1er janvier 2018

A partir de 2018, plus que 12 échelons pour le grade de Surveillant, mais la durée des 8, 9, 10 et 11ème échelon passe de 2 ans à 2 ans et 6 mois

Pas d'augmentation du pied de grille

La durée de ces échelons passe également à 2 ans et 6 mois

L'article 148 d la loi du 29 décembre 2015 fixe le plafond forfaitaire annuel par catégorie statutaire :
- **167 € pour la catégorie C, soit l'équivalent de 3 points d'indice majoré**
- **275 € pour la catégorie B, soit l'équivalent de 5 points d'indice majoré**

Aujourd'hui je suis au début du 5ème échelon de Svt, le 1er janvier 2018, je suis rétrogradé au 4ème échelon en ne gagnant que 2 points de plus et je reste bloqué 2 ans 1/2 au lieu des 2 ans auparavant !!!

Si les reclassements 2017/2018 offrent quelques opportunités, elles sont en réalité financées par un déroulement de carrière ralenti et par le transfert primes/points.

CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION

Echelons	Indice MAJ	Durée	Ancienneté
Surveillant et surveillant principal			
Elève	313	8 mois	Acquise
Stagiaire	313	1 an	Acquise
2ème	331	2 ans	Sans
8ème	401	2 ans et demi	5/4 de l'ancienneté acquise
9ème	415	2 ans et demi	5/4 de l'ancienneté acquise
10ème	430	2 ans et demi	5/4 de l'ancienneté acquise
11ème	442	2 ans et demi	5/4 de l'ancienneté acquise
Surveillant Brigadier			
5ème	462	2 ans et demi	5/4 de l'ancienneté acquise
Premier Surveillant			
4ème	471	2 ans et demi	Acquise
Major Pénitentiaire			
4ème	526	2 ans et demi	5/4 de l'ancienneté acquise

CORPS DE COMMANDEMENT

Echelons	Indice MAJ	Durée	Ancienneté
Lieutenant Pénitentiaire			
5ème	470	2 ans	5/4 de l'ancienneté acquise
Capitaine Pénitentiaire			
4ème	546	2 ans	5/4 de l'ancienneté acquise
5ème	570	2 ans	5/4 de l'ancienneté acquise
Commandant Pénitentiaire			
2ème	616	2 ans	5/4 de l'ancienneté acquise
3ème	638	2 ans	5/4 de l'ancienneté acquise

SYNDICAT NATIONAL PENITENTIAIRE
SNP FO OFFICIERS
LIEUTENANT-CAPITAINE-COMMANDANT

Il était temps de faire quelque chose, maintenant il est temps de s'unir et d'agir !!!

Il était temps que les officiers soient représentés par leurs pairs….

Le congrès de Guidel marque en ce sens un renouveau unique dans le paysage syndical actuel. Une réelle autonomie est donnée à l'équipe mise en place.

Le congrès a défini le bureau suivant :

Secrétaire National :

Clément LE GARREC *(chargé du secteur Grand Ouest)*

Secrétaires Nationaux adjoints :

Stéphane MIRET *(chargé du secteur Paris, MOM)*
Jean-Philippe CABAL *(chargé du secteur Grand-Sud)*
Guy BREUVART *(chargé du secteur Nord, ENAP)*
Armand MATHE (*chargé du secteur Grand-Est)*
Bruno OSTACOLO *(chargé de secteur Centre et LYON)*

Les officiers se sont, dans leur majorité, opposés à cette réforme déstructurante de la « chaîne de commandement ». Ils l'ont fait savoir très clairement en faisant des communiqués dans plus de la moitié des établissements et en envoyant pour un très grand nombre d'entre eux une pétition nominative et signée !

Pour autant, l'administration s'est affranchie de cette contestation massive !

Elle s'est affranchie des règles de représentativité du corps de commandement pour s'assurer de la signature de son projet injuste et inégalitaire !

Parce qu'il est important que les officiers se soient investis dans l'évolution de leur métier, qu'ils soient représentés justement par leurs pairs et qu'ils soient entendus ; la section du corps de commandement, invite tous les officiers désireux de s'investir à nos côtés à nous contacter.

Nous recherchons dans cet esprit des référents régionaux qui seront formés pour redéfinir notre politique syndicale et pour que la voix du terrain soit davantage entendue dans nos instances.

Ensemble, construisons l'avenir !

Par les officiers et pour les officiers,

Le secrétaire national
LE GARREC Clément

LES PRINCIPALES RESOLUTIONS DU CONGRES POUR LE CORPS DE COMMANDEMENT :

La section du Corps de Commandement **EXIGE** la réalisation des états généraux sur le métier d'Officier et que ces résultats soient validés par la mise en place d'évolutions statutaires et indemnitaires pour l'ensemble Corps de Commandement

La section du Corps de Commandement refuse la scission, la division et la fraction du corps. Il doit rester un et indivisible. Elle revendique la refonte du plan de requalification pour aboutir au reclassement de l'ensemble des fonctionnaires du Corps de Commandement en catégorie A avec le maintien du 1/5ème.

La section revendique

- Le retrait de l'application de l'article 10 du décret du 25 août 2000.
- Le passage automatique au grade de capitaine tel que revendiqué depuis 2013.
- Dans le cadre des départs en retraite, une promotion systématique au grade supérieur, dans les délais réglementaires permettant son bénéfice.

La section exige une mise à bat des iniquités de traitement :

- L'attribution systématique d'un logement de fonction par NAS ou la création d'une indemnité de logement compensatrice en lien avec l'indice immobilier de résidence.
- L'application des règles de modulation de l'IFO ainsi que le relèvement des taux de base en prenant en compte les nouvelles missions et fonctions.
- La création d'une prime de commandement spécifique et additive à l'IFO.

A cumul de poste, cumul des IFO.

- La création d'une indemnité de permanence et le relèvement des indemnités d'astreintes.
- L'augmentation conséquente des organigrammes des officiers dans tous les établissements.
- La création d'un poste de troisième Officier dans les structures dirigées par un membre du Corps de Commandement et que celui-ci soit cartographié Chef de Détention.
- La création d'une équipe d'officiers placés dans chaque DISP.
- Que l'administration et les Directeurs arrêtent d'utiliser l'officier comme une variable d'ajustement.
- Le soutien de l'Administration à tous les Officiers face aux mises en causes généralisées.

Sur le déroulement de carrière, la section exige :

- La revalorisation de la grille indiciaire de l'ensemble des officiers avec une augmentation significative du pied de grille.
- L'uniformisation de la durée de tous les échelons à 2 ans.
- La majoration de la PSS à 30 % pour tous
- Une gestion des Ressources Humaines optimisée avec anticipation des vacances d'emplois.
- Une stricte application des normes d'hygiène et de sécurité
- Que tous les postes laissés vacants soient systématiquement publiés et proposés à chaque Commission Administrative Paritaire.
- La transparence dans les critères de propositions aux différents tableaux d'avancement
- La suppression du filtre interrégional afin que tous les dossiers des officiers proposés par les Chefs d'établissements soient examinés en CAP Nationale, seule instance légitime pour décider.
- Suppression de la durée d'ancienneté de 6 ans pour prétendre à l'examen professionnel de commandant.
- La mise en place d'un réel RAEP pour l'accès au grade de Commandant (suppression du numerus clausus assimilable à un concours masqués).

Action Sociale...

Infos Pratique :

Commissions d'aides financières

Si vous rencontrez des difficultés financières, n'hésitez pas solliciter votre Assistant(e) sociale du personnel. Des dispositifs d'aides temporaires ou de prêt existent.

► **Si vous rencontrez des difficultés dans vos démarches ou dans le contact d'un personnel social, passez par votre représentant local FO ou notre siège.**

FO Pénitentiaire est membre de la Commission d'Attribution ce qui facilite les contacts et permet ainsi de saisir l'administration pour une prise en compte plus rapide.

Tickets CESU Horaires Atypiques

Il vient d'être acté, sous l'impulsion des membres **FO** du Conseil National de l'Action Social, une revalorisation du chéquier qui était auparavant de 170 € à 185 €. Nous continuons de demander l'augmentation de celui-ci et espérons une augmentation progressive pour un passage à 200 € en 2018.

Mise en place du PTZ (Prêt à Taux Zéro)

Plusieurs groupes de travail ont été réalisés sur la mise en place d'un Prêt à Taux Zéro pour les agents du ministère de la Justice.

Après une étude de cabinet indépendant, les critères ne correspondaient pas à la demande des Organisations Syndicales : deux points de crispations sur le Revenu Fiscal de Référence trop bas ainsi que sur la durée de remboursement trop courte.

Notre ministère semble faire machine arrière en évoquant le fait qu'il ne puisse pas maîtriser les coûts alors même que d'autres ministères possèdent déjà ce dispositif. Nous restons attentifs et nous vous tiendrons informés.

Séjours Familles

Plusieurs groupes de travail ont eu lieu en lien avec la Fondation d'Aguesseau afin de proposer aux agents une offre de séjours familles plus nombreuses qu'aujourd'hui.

Celle-ci consiste à ce que la Fondation réserve, pendant les 8 semaines de juillet et d'août, des mobil-homes de compositions différentes afin de satisfaire le plus grand nombre de personnels.

Nous sommes en capacité de vous informer que dès l'été 2018, la Fondation d'Aguesseau proposera des possibilités de séjours dans de nombreuses destination proche de la mer ou de la montagne.

Si cette nouvelle offre fonctionne, il n'est pas à douter que des destinations seront plus nombreuses encore les années prochaines.

Pour info ces séjours de locations seront subventionnés sur la même base que les séjours enfants. 5 tarifs seront différents sur une même destination suivant votre revenu fiscal de référence.

Un nouveau site internet de la Fondation d'Aguesseau est en cours de finalisation. Il nous a été présenté lors du Conseil d'Administration. Il sera très prochainement actif.

Prêt CSF 1%

Le **SNP-FO**, en partenariat avec le Crédit Social des Fonctionnaires, propose depuis juin 2017 à l'ensemble de ses adhérents un prêt au taux d'1%. Qu'importe les aléas de la vie, nous tentons d'aider et d'offrir à toutes celles et ceux qui nous offrent leur confiance, un plus.

Voir ci-contre la page de présentation du CSF ➔

Association SNP-FO

Le pôle Action Sociale du **SNP-FO** travaille sur une offre exceptionnelle à destination de l'ensemble de ses adhérents.

Le but : Contribuer à l'amélioration, du pouvoir d'achat de nos adhérents.

En Septembre ce sera chose faite et de façon significative.

Jour « J » -

Il nous l'a été présenté lors du Conseil d'Administration. Il sera très prochainement actif.

ENCORE DU NOUVEAUX !

GROUPE CSF Crédit Social des Fonctionnaires
ENGAGÉ AU CŒUR DU SERVICE PUBLIC

PRÊT IMMO · PRÊT PERSO · PRÊT AUTO · PRÊT TRAVAUX · RACHAT DE CRÉDITS · CRÉDIT RENOUVELABLE

SNP FO PERSONNELS DE SURVEILLANCE

Un crédit vous engage et doit être remboursé, vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Le Syndicat National Pénitentiaire FORCE OUVRIÈRE et le Crédit Social des Fonctionnaires viennent de signer un Partenariat réservé aux seuls adhérents, qui va vous apporter un coup de pouce supplémentaire et de nombreux conseils et économies pour vos projets !

Qu'est ce que le CSF et pourquoi le CSF ?

Fondée en 1955 par des fonctionnaires, le CSF est avant tout une association qui vise à faciliter la vie des agents de service public en proposant des solutions alternatives aux établissements bancaires. Le CSF offre notamment des services dans les domaines du crédit et de l'assurance aussi bien pour le logement (prêt immobilier, caution, assurance emprunteurs, travaux, aide à l'installation …) que la vie quotidienne (prêts consommation, achat et assurance de véhicule…) ou encore l'épargne et la retraite (assurance-vie, plan d'épargne retraite …).

Le CSF est déjà présent dans de nombreux établissements pénitentiaires et accompagne de nombreux Personnels Pénitentiaires.

Dans quel domaine le CSF peut il vous aider ?

Grâce à ce nouveau partenariat **SNP-FO/ CSF**, les Adhérents **FO Pénitentiaire** peuvent prétendre **à un prêt « avantage partenariat » de 2000 € à 1% (taux nominal) remboursable en 24 mensualités** afin de vous aider dans votre installation (caution , travaux, mobilier …) que ce soit dans le cadre de l'achat ou de la location de votre logement : **une belle marque de bienvenue !**

Quelques autres avantages possibles :

- **L' Accompagnement dans votre projet immobilier**

Des prêts immobiliers à des conditions avantageuses, avec ou sans apport, de toutes durées et intégrant des prêts aidés le cas échéant (Prêt à Taux Zéro par exemple).
Des conseils personnalisés et indépendants facilitant l'acceptation de votre dossier de prêt.
Un avenir mieux protégé par une assurance des emprunteurs en parfaite adéquation avec votre métier et vos loisirs.

- **L'Accompagnement dans vos projets personnels**

Des prêts pour vous aider dans la réalisation de tous vos projets personnels (achat de véhicule, voyage, travaux etc.…)

- **Des solutions en matière de regroupement de projets pour donner de l'air à votre budget**

Venir rencontrer et prendre conseil auprés d'un conseiller CSF pour lui exposer des difficultés de gestion ou un sentiment d'avoir trop de crédits ou des crédits trop couteux est une précaution utile et rassurante.

- **Des services et aides au quotidien**

Une assurance scolaire jusqu'à 3 enfants , une protection juridique dans le cadre de votre travail (DPRP) particulièrement adaptée dans le cadre du métier de surveillant penitentiaire, un service protection juridique , des courriers types formulaires administratifs pour vous sécuriser et vous faire gagner du temps , une garantie budget , des remises importantes sur des véhicules …..

En savoir plus

retrouvez les services CSF sur le **www.csf.fr**
Nos conseillers sont à votre disposition au **01 53 36 10 40** soit localement, (il vous sera proposé un lieu de RDV le plus proche de votre lieu de travail ou de domicile), soit à distance

- Un crédit vous engage et doit être remboursé -

Exemple : pour un prêt personnel de 2000 € à 1% sur 48 mois, vous remboursez 48 mensualités de 42.52€ hors assurance facultative. Montant total dû : 2041.10€. Taux annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 1% (taux débiteur 1%) Coût mensuel de l'assurance facultative Décès, Invalidité et Incapacité en sus de mensualités ci-dessus. (1.20€). Taux annuel Effectif de l'assurance (TAEA) est de 1.40%. Montant Total du au titre de l'assurance (28.80€).

Mentions légales CSF 2017, consultable sur le site www.csf.fr ou contacter le SNP-FO

L'ALSACE.fr

Ensisheim Le surveillant pénitentiaire libéré après 11 heures de prise d'otage

La prise d'otage aura duré près de 11 heures. Le surveillant de la prison d'Ensisheim qui était retenu par des détenus armés d'un couteau a été libéré ce lundi matin, à l'aube.

Le 05/06/2017

Christophe Schmitt, délégué syndical FO pénitentiaire pour le Grand Est, répond à la presse

8h. L'un des preneurs d'otage présumés serait un multirécidiviste qui a déjà utilisé ce mode opératoire à quatre reprises -sa revendication la dernière fois étant justement d'être transféré en Alsace.

En juillet 2016, il y a moins d'un an, un autre preneur d'otage, lui aussi récidiviste, avait retenu un psychologue pendant sept heures à la prison d'Ensisheim. Il avait été condamné à huit ans de prison. "L'administration pénitentiaire et le ministère de la justice vont devoir commencer à réfléchir à ce mode opératoire, a réagi Christophe Schmitt, délégué régional du syndicat FO pénitentiaire. En sept ans, c'est la quatrième prise d'otage à la centrale d'Ensisheim, ça devient une banalité et ça ne devrait pas l'être."

Retrouvez les explications et les réactions de Laurent Touvet, préfet du Haut-Rhin, et Christophe Schmitt, délégué régional du syndicat FO pénitentiaire, après la libération de l'otage

6h. La prise d'otage aura duré près de 11 heures. Le surveillant de la prison d'Ensisheim qui était retenu par des détenus armés d'un couteau a été libéré ce dimanche matin, à l'aube. Le photographe de l'Alsace a pu voir les gendarmes engagés franchir le portail peu après six heures.

"A 5h50 ce matin, les preneurs d'otage se sont rendus sans violences, a précisé la préfecture dans un communiqué. L'otage est sain et sauf, une enquête a été ouverte par le parquet des chefs de séquestration, tentation d'évasion, violences sur personne dépositaire de l'autorité publique avec arme, dégradation de biens d'utilité publique."

Dans un communiqué, le ministre de la Justice François Bayrou a "salué le sang-froid et le professionnalisme" du surveillant

23h30. Dix véhicules de gendarmerie, avec notamment des hommes du GIGN, sont entrés dans l'établissement, ont pu constater des journalistes présents sur place.

23h15. Des négociations avec les détenus de droit commun qui retiennent en otage depuis le début de soirée un surveillant de la prison d'Ensisheim (Haut-Rhin) étaient en cours ce dimanche soir, a-t-on appris de source préfectorale.

Selon cette source, les négociations entre l'administration pénitentiaire et les détenus progressent dans un contexte exempt de toute revendication radicale islamiste.

Le surveillant de 33 ans a été pris en otage dimanche vers 19 h 30 par deux détenus armés d'un couteau au moment du retour en cellule, selon le ministère de la Justice et une source proche du dossier.

La sous-préfecture de Mulhouse a confirmé qu'une équipe régionale d'intervention et de sécurité (Eris), la force d'intervention de l'administration pénitentiaire, était sur place et qu'un peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie nationale (PSIG) sécurisait les abords.

Une cellule de crise a été activée sur les lieux où se sont rendus la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Strasbourg, le préfet du Haut-Rhin et un représentant du parquet.
La maison centrale d'Ensisheim, dévolue aux longues peines, compte 200 places et héberge 190 prisonniers

Un détenu des Baumettes agresse à l'arme blanche deux surveillants…
L'Express - il y a 19 heures
Selon la directrice de la **prison**, le parquet de Marseille a engagé des ... qu'il soit définitivement transféré", précise la déléguée **FO** pénitentiaire.

L'Est éclair

Centre de détention

Prise d'otage à la prison de Villenauxe-la-Grande : FO monte au créneau

Photographe : Photo Aurélie Guillemot

Un détenu a pris en otage un surveillant pendant cinq heures mercredi.

Par Sandra Roger | Publié le 16/06/2017

Au lendemain de la prise d'otage qui a secoué le centre de détention de Villenauxe-la-Grande, mercredi après-midi, **Julien Sohier, représentant FO pénitentiaire en Champagne-Ardenne**, n'a pas manqué de réagir: « *C'est un détenu à profil psychiatrique qui n'a rien à faire dans notre centre de détention. Malheureusement, il y en a de plus en plus. On n'est pas forcément formé pour cela.* »

Et de rappeler le profil d'Hamid Lyafori, un détenu de 41 ans qui purgeait une peine de dix ans pour tentative de meurtre et qui allait prochainement être libéré : « *Il est proche de la sortie et prend en otage un surveillant sans avoir de revendication. Donc, c'est imprévisible, incompréhensible, extrêmement dangereux. Avec des profils pareils, on peut s'attendre à tout* ».

Le détenu voulait visiblement la révision de son procès

Ce détenu avait pu, selon le représentant syndical, se procurer ou se fabriquer une « arme *artisanale* ». Il s'avère qu'il s'agissait d'une sorte de couteau. « À *Villenauxe, il y a un déficit de quinze surveillants actuellement au centre de détention. Ce n'est pas acceptable. Ce matin* (jeudi, NDLR), *on a fait l'ouverture comme s'il ne s'était rien passé* », s'insurge Julien Sohier. « À *21 h mercredi, les agents ont eu un débriefing de cinq minutes et, là, on rouvre la structure sans renfort humain.* »

Au niveau national, FO demande que chaque établissement gère un type de population particulier. « C'est *compliqué quand vous avez une coursive de cinquante détenus où se mélangent des profils psychiatriques, de terroristes radicalisés, de délinquance de droit commun. Quand vous ouvrez une porte, il faut avoir des réactions qui changent.* »

« Il *y a quinze jours, il y avait environ 450 détenus à Villenauxe, mais ils vont remonter à 600* », regrette encore Julien Sohier.

On rappelle, en effet, que l'établissement souffre d'un déficit chronique de surveillants en raison de sa situation géographique. Afin de permettre une amélioration des conditions de travail des agents présents, l'administration pénitentiaire a décidé, il y a quelque temps, de fermer plusieurs coursives équivalant à un bâtiment de deux cents détenus. L'objectif est de remonter progressivement en effectif en fonction de l'arrivée de nouveaux surveillants.

À cet égard, l'épisode de mercredi, soudain, ne serait pas révélateur d'un climat particulièrement tendu puisque, pendant la prise d'otage, les autres détenus sont restés relativement calmes.

Enfin, Hamid Lyafori sera, quant à lui, jugé en comparution immédiate, ce vendredi. Quant aux raisons qui l'ont poussé à en arriver à de telles extrémités, selon les premiers éléments, il voulait la révision de son procès.

Prison de Perpignan: encore des surveillants de **prison** agressés ...
L'indépendant.fr - il y a 39 minutes
FO pour sa part rappelle qu'un « mouvement national est prévu le 27 juin sur tout le territoire ayant pour but de sensibiliser les concitoyens sur ...

NOUS SOMMES POUR CEUX QUI RENDENT LA SOCIÉTÉ PLUS HUMAINE ET CEUX QUI EN ONT FAIT LEUR VOCATION.

PLUS DE 3 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES NOUS FONT DÉJÀ CONFIANCE.

GMF 1ER ASSUREUR DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC

GMF

ASSURÉMENT HUMAIN

TBWA\PARIS

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
Connectez-vous sur www.gmf.fr ou depuis votre mobile sur m.gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et ses filiales GMF ASSURANCES et LA SAUVEGARDE. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

GMFM605-2_I5-16_210x297.indd 1 24/06/2016 18:12